

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(2)[Item Jean-Baptiste André Godin à la maison Allez, 23 août 1848](#)

Jean-Baptiste André Godin à la maison Allez, 23 août 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Allez frères](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[23 août 1848](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Allez frères](#)

Lieu de destination2, quai de La Mégisserie, Paris

Description

RésuméGodin envoie les factures de ses expéditions des 27 juillet et 21 août 1848 d'un montant total de 382 F et établit le compte de la maison Allez, débiteur de 517 F. Il évoque les conditions de vente pour la saison à venir et demande à Allez quelles sont ses prévisions de commandes.

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Lieux cités [Brie-Comte-Robert \(Seine-et-Marne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Allez frères

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Commerce

Biographie Quincaillerie parisienne au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle. Elle distribue les appareils de la manufacture Godin-Lemaire ; la vente des fourneaux en fonte poli de Godin-Lemaire de Guise est un argument publicitaire dont elle se sert au milieu des années 1850. Elle existe sous la raison sociale H. Allez neveu avant 1844, puis E. Allez fils de 1844 à 1855, et Allez frères à partir de 1856. Elle cesse son activité en 1838. La maison est établie : au 2, quai de la Mégisserie jusqu'en 1855 ; au 2, quai de Gèvres et au 1, rue Saint-Martin de 1856 à 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 11 avenue Victoria en 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 12, quai de Gèvres après 1880.

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (218)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Paris
23 aout

Monsieur Miller
 j'ai l'honneur de vous remettre par
 mes envois des 27 juillet et 21 courant
 devant de la somme de frs 342
 à notre dernier arrêté de compte je me
 suis souvenu de vous rappeler frs 5
 erreur sur une frs de 2 juillet
 cette erreur sur cette frs provient de ce
 que la cuisinière que je vous ai annoncé
 par ma lettre de même par devoir de suite
 5 francs plus n'a été portée quand j'ai
 ordonné Miller recevoir à cette lettre 2 juillet
 et vous est resté aussi un foyer ^{au bois} de 30
 venant de Cie et 3 croquets
 ma frs de 17 février de frs 142
 devant votre débit à frs 536
 en deux mandats par imposition sur vous de frs 14
 restant frs 514

veuillez m'en dire si je puis me courir sur
 vous de cette somme comme par le passé
 je vous ai porté les échantillons au
 prix de tarif si les affaires que nous faisons
 ensemble déterminent une faveur à votre avantage
 à l'avenir nos conventions se baseront sur
 une remise quelconque %

faitez moi connaître je vous prie s'il y a quelque
 espoir pour cette année
 et agréés

See
23

M. Vernier
 je vous ai adressé la cuisinière que vous m'avez
 demandé et j'en ai fait servir le remboursement
 de frs 92 elle vous arrivera sous dix jours
 agréés